

DEMANDE DE CONTRAT CRECHE

ENFANT :

STRUCTURE (Gagnac s/Cère ou Puybrun) :

Date de début de contrat : (ou date de modification du contrat en cours)

Date de fin de contrat (au maximum le 31/12 de l'année en cours) :

Semaine(s) type(s) :

Si roulement préciser le type de la première semaine de présence prévue

Vous devez indiquer des jours et heures précis souhaités

Congés souhaités sur la période du contrat :

La demande de congés ne doit pas tenir compte des périodes de fermeture qui sont déjà prises en compte dans le calcul du contrat crèche,

2 possibilités :

1- Les dates sont connues d'avance : Vous nous les communiquez, les jours seront déduits du contrat crèche mais ne pourront pas être modifiés, dans ce cas pas besoin de faire de demande avant de prendre vos congés.

2- Les dates ne sont pas connues d'avance : Vous évaluez votre besoin de congés sur la période du contrat crèche (hors fermetures), un capital est déterminé en fonction de votre demande, ils sont déduits dans le calcul du contrat, votre capital diminue au fur et à mesure que vous utilisez vos congés. En fin de période, si le capital n'a pas été entièrement utilisé, une régularisation vous est facturée. Une demande de congés devra être déposée à la crèche par écrit au minimum 8 jours avant la date de début de la période de congés (cf règlement intérieur).

Congés non planifiés souhaités :

(Merci d'être précis dans votre demande afin d'éviter une mauvaise interprétation de votre souhait, si votre enfant vient à temps partiel, donner le nombre de jours prévus au contrat à déduire, ou le nombre d'heures si les jours n'ont pas tous la même durée)

Fait à :
Signature des parents :

Le :